



Opposition par erreur à un chèque

Par Heliegis

Bonjour un chèque a été opposé par erreur sur un compte joint.

Le chèque, émis par un premier titulaire, était légitime

Le deuxième titulaire du compte, non informé, a estimé que le chèque avait été volé et l'a mis en opposition

Une fois la bévue constatée, que convient-il de faire au plus vite ?

est ce que régulariser la situation avec le débiteur est suffisant (celui ci est au courant de la bévue et n'en tient pas rigueur) ?

merci pour votre aide

Par yapasdequoi

Bonjour

Le chèque opposé n'est plus utilisable. S'il est présenté vous risquez des frais élevés.

Il faut donc faire signer au destinataire une lettre de désistement concernant le chèque opposé et lui refaire un chèque ou un virement de la somme due.

Par Heliegis

bonjour,

le chèque a été opposé par erreur, considéré comme volé

étant opposé il est définitivement rejeté et ne sera donc sans doute pas représenté. On peut imaginer que la banque veuille enquêter

le souci est vis à vis de la banque auprès de qui une déclaration erroné a été effectuée

une solution serait de ne rien dire à la banque, et de régler ça avec le débiteur (qui est d'accord pour cette version) mais le risque demeure avec la banque

la question est de cerner les risques respectifs à déclarer auprès de la banque ou à laisser couler

Par yapasdequoi

Vous expliquez à la banque que c'est une erreur.

Sans plainte il n'y aura pas d'enquête. Seulement des frais d'opposition.

Par Heliegis

merci pour votre sollicitude

a priori il n'apparaît peut être pas utile d'informer la banque si la situation avec le débiteur est régularisée extérieurement, l'opposition étant actée dans tous les cas de figure ?